



Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H»

DECLARATION SUR LES CAS D'EXECUTION EXTRAJUDICIAIRE AU BURUNDI.

En date du 15 avril 2020 vers 6 heures du matin, une opération contre le domicile de Pascal NINGANZA alias Kaburimbo, ancien militaire, de la colline Rubanga, commune Matana, province Bururi, été menée par des policiers venus de Makamba sous le commandement du commissaire régional Thaddée BIRUTEGUSA, officier ex – FAB promu au grade de Général le 1^{er} juillet 2019 pour mérite exceptionnel. La police a exécuté Pascal NINGANZA alias Kaburimbo après l'avoir arrêté, ligoté et interrogé à son domicile. Ce crime était commandité par Réverien Ndikuriyo l'actuel président du Senat Burundais et originaire de la province Makamba, au sud du pays. De plus, deux employés de Kaburimbo, Désiré CIZA et le dénommé RIYAZIMANA ont également été exécutés au même moment. Après l'exécution de Kaburimbo, ces policiers ont pillé sa maison, ont volé dans les boutiques et se sont servi de la bière.

La genèse des faits : Pascal Ninganza alias Kaburimbo, ancien militaire ex-fab, était vivement recherché par Réverien Ndikuruyo. Ce haut cadre du pays et élu du peuple, avait même mis à la disposition 5 millions de francs bu (équivalent d'environ 2.500 dollars américains), à toute personne qui lui ramènerait la tête de Kaburimbo, vivant ou mort. Il avait plusieurs fois répété ces propos, notamment en commune Matana de la province Bururi, en province Makamba, en province Kayanza, et récemment le 11 septembre 2019 en commune Marangara de la province Ngozi dans une réunion avec les élus locaux. Il a même appelé la population au meurtre des personnes qui menacent la sécurité. Cela montre qu'il s'agit d'un assassinat longtemps prémédité, et mis en exécution par le président du Senat Burundais. Les trois cadavres ont été ensuite enterré par la police de Matana.

Indignée de ces exécutions extrajudiciaires commises à Rubanga et celles qui les ont précédées, notamment : le 23 février 2020, en province de Bujumbura, au moins une dizaine de personnes a été arrêtée par la police, ligotée, puis exécutée. Les photos de certains de ces victimes encore vivantes avaient fait le tour des réseaux sociaux, avant que la publication sur les mêmes réseaux sociaux des cadavres de ces mêmes personnes.

Le 09 mars 2020, Albert Niyondiko a été arrêté à son domicile en commune Mugamba province Bururi par des éléments de la police. Les mêmes éléments de la police ont découpé Albert en morceau avant de l'enterrer dans son enclos en absence de sa famille.

1° L'APRODH condamne avec toute son énergie ces exécutions extrajudiciaires. Selon la loi burundaise, quelle que soit la lourdeur des crimes reprochés à la personne interpellée, la police n'a pas le droit de tuer une personne déjà arrêtée. Plutôt, il faut la traduire en justice afin qu'elle réponde de ses agissements en respect strict de la loi.

2° L'APRODH appelle à la justice Burundi de procéder sans tarder à l'arrestation et à l'interrogation de Monsieur Réverien Ndikuriyo et de Monsieur Thaddée Birutegusa, présumés commanditaires et auteurs de ces crimes sur la colline Rubanga, et des enquêtes sur les autres cas d'exécutions extrajudiciaires.

3° L'APRODH alerte les Nations Unies, l'Union Africaine et la communauté des Etats de l'Afrique de l'Est de la généralisation des exécutions extrajudiciaire au Burundi, demande une enquête internationale, et de prendre sans tarder toutes les mesures qui s'imposent afin de juguler ce phénomène et protéger la population burundaise en proie aux exécutions sommaires dans un pays qui a abolie la peine de mort.

4° L'APRODH demande en particulier aux Etats de l'Afrique de l'Est et à la Commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi d'être attentifs aux violations des droits humains qui se commettent à la veille des élections générales au Burundi.

5° L'APRODH demande à la population burundaise de rester vigilante et de dénoncer toutes les violations des droits humains en général et les exécutions extrajudiciaires en particulier qui se commettent au Burundi au moment où les autorités de ce pays se complaisent dans un silence complice. Certes, tôt ou tard, ces crimes seront, un jour, réprimés.

Pierre Claver MBONIMPA

Président et Représentant Légal de l'APRODH

